

Rôle de la séance publique du 11/05/2026 à 09h15

Présidente : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2400966 **RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	SOCIÉTÉ ORANGE	SELARL GENTILHOMME
Défendeur	COMMUNE DE PLERIN	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de la société Orange contre le jugement n° 2104914 du 2 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 juillet 2021 par lequel le maire de la commune de Plérin s'est opposé à la déclaration préalable de travaux en vue d'installer une station de radiotéléphonie mobile sur un terrain situé au 19 rue Pierre et Marie Curie.

02) N° 2402232 **RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	M. V Christophe	Me BARDOUL
	Mme C Chloé	Me BARDOUL
Défendeur	COMMUNE DE LOCOAL-MENDON	COLAS

Requête de Mme Chloé C et M. Christophe V contre le jugement n° 2001444 du 13 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2019 par lequel le maire de la commune de Locoal-Mendon a constaté la péremption du permis de construire du 16 février 2012 délivré à Mme C en vue de réaliser une maison d'habitation et un centre équestre au lieu dit Kerchir.

03) N° 2500230 **RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	SOCIETE PNE FRANCE (ANCIENNEMENT WKN FRANCE)	SELARL VOLTA AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE BERRIEN	AARPI VIA AVOCATS
Autres parties	PREFECTURE DU FINISTERE	

La SOCIETE WKN FRANCE demande à la Cour d'annuler l'arrêté en date 18 décembre 2024 par lequel la commune de Berrien s'est opposée à la déclaration préalable n° DP 029 007 24 00017 pour l'installation d'un mât de mesure anémométrique.

Rôle de la séance publique du 11/05/2026 à 10h15**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2400924 RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	SCI DU MANOIR DE CORAN	SELARL LVI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	M. K Christopher M. B Suna	AARPI SCHMITT AVOCATS AARPI SCHMITT AVOCATS
Autres parties	COMMUNE DE PLOUGASNOU	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de SCI DU MANOIR DE CORAN contre le jugement n° 2102902 du 2 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de M. Christopher K et Mme Suna B, l'arrêté du 4 février 2021 par lequel le maire de la commune de Plougasnou a accordé à la SCI du Manoir de Coran un permis de construire en vue de la reconstruction à l'identique d'un garage effondré sur la parcelle cadastrée section ZH n° 174 située 43 route de la Plage à Plougasnou ainsi que la décision implicite de rejet de leur recours gracieux.

02) N° 2401883 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	SARL CTM PROMOTION	HMS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE TREFFIAGAT	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de la SARL CTM Promotion contre le jugement n° 2104846 du 23 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré par la Maire de la commune de Tréffiagat en vue de poursuivre les travaux de construction de deux maisons individuelles d'habitation au sein d'un lotissement.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

03) N° 2501352 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M.	A	Amir Shah	PAEZ
	M.	A	Habib Shah	PAEZ
	M.	S	Said	PAEZ
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Amir Shah A et autres contre le jugement n° 2318991 du 18 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 22 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 19 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran), refusant à M. Amir Shah A et M. Habib Shah A la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France demandés au titre de la réunification familiale.

04) N° 2502497 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	Mme	A	Roba	SOUIDI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Madame Roba A contre l'ordonnance n° 2419638 du 18 juillet 2025 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a rejeté, pour irrecevabilité, sa demande tendant à l'annulation de la décision du 13 novembre 2024 par laquelle l'autorité consulaire française à Madrid (Espagne) a refusé de lui délivrer un visa de long séjour pour études.

Rôle de la séance publique du 11/05/2026 à 11h00**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur HANNOYER et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**

01) N° 2501693 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE SITUÉ 4 PLACE DU CALVAIRE M. M Eric Mme C Diane	SKOR AVOCATS SKOR AVOCATS SKOR AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE RENNES SCI RENNES DUGUAY TROUIN	MARTIN AVOCATS CABINET GOSSELIN

Renvoi par le Conseil d'Etat après cassation annulant l'arrêt n° 22NT01255 du de la cour administrative d'appel de Nantes de la requête du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE SITUÉ 4 PLACE DU CALVAIRE et autres annulant le jugement n°s 2003088 - 2003257 - 2005713 en date du 2 mars 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 janvier 2020 par lequel la maire de Rennes a délivré à la SCI Rennes Duguay Trouin un permis de construire valant permis de démolir, portant sur la réalisation d'un hôtel de 88 chambres sur la parcelle située 12 rue Duguay Trouin à Rennes, ainsi que la décision portant rejet du recours gracieux.

N° 26/151

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

5ème chambre

Rôle de la séance publique du 11/05/2026 à 11h15

Présidente : Madame RIMEU

Assesseurs : Monsieur RIVAS et Monsieur HANNOYER

Greffier : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2303077

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	ASSOCIATION VENT DES NOUES	Me CATRY
	ASSOCIATION VENT DES LYS	Me CATRY
	ASSOCIATION SITES & MONUMENTS	Me CATRY
	M. A James	Me CATRY
	SCI D'ARJA	Me CATRY
	M. et Mme B Pascal et Sylvie	Me CATRY
	M. et Mme B Christian et Pascale	Me CATRY
	M. et Mme B Matthieu et Virginie	Me CATRY
	M. C Clément	Me CATRY
	Mme S Hélène	Me CATRY
	M. C Christian	Me CATRY
	M. D Valentin	Me CATRY
	Mme D Jacqueline	Me CATRY
	M. G Philippe	Me CATRY
	M. G Franck	Me CATRY
	M. G Julien	Me CATRY
	Mme G Eva	Me CATRY
	M. et Mme P Fabien et Stéphanie	Me CATRY
	M. P Jean-Philippe	Me CATRY
	Mme G Frédérique	Me CATRY
	M. et Mme R Freddy et Sylvie	Me CATRY
	M. et Mme R Gilbert et Thérèse	Me CATRY
	M. R Joseph	Me CATRY
	Mme S Sheena	Me CATRY
	SCI D'ANDIGNÉ DE BEAUREGARD	Me CATRY
	Mme S Michèle	Me CATRY
Défendeur	PREFECTURE DE LA VENDEE	
	SARL IEL EXPLOITATION 55	AARPI LEXION AVOCATS

Requête de l'association Vent des Noues et autres contre l'arrêté n° 2023-DCPATE-210 du 23 juin 2023 par lequel le préfet de la Vendée a délivré à la Sarl IEL Exploitation 55 une autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de Saint-Maurice-des-Noues.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

02) N° 2402005

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	MONTFORT COMMUNAUTE	SELARL AUGER VIELPEAU LE COUSTOMER - MEDEAS
Défendeur	INDIVISION GRASLAND	CABINET LEXCAP RENNES
	Mme G Catherine	CABINET LEXCAP RENNES
	Mme G Véronique	CABINET LEXCAP RENNES
	Mme G Edith	CABINET LEXCAP RENNES
	M. G Pierrick	CABINET LEXCAP RENNES
	Mme G Céline	CABINET LEXCAP RENNES
	Mme J Jacqueline	
	M. J Yvon	
	M. et/ou Mme L Jean	AARPI VIA AVOCATS
	Mme B Annie	
	M. et/ou Mme B Robert	
	Mme B Marguerite	
	M. B Jean-Pierre	
	Mme B	
	M. R Tristan	
	Mme D Catherine	
	Mme G Isabelle	
	M. L Yoann	
	Mme G Agnès	
	M. et/ou Mme L Laurent	
	Mme P Alexandra	
	M. et/ou Mme R Christian Auguste Henri Marie	
	M. et/ou Mme S Philippe	

Requête de la communauté de communes Montfort communauté contre le jugement n° 2102647 - 2104388 - 2104389 - 2200637 en date du 6 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de M. et Mme L et autres, la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire de Montfort communauté a approuvé son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

03) N° 2501138

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. K Mamady	Me GUILBAUD
	M. K Jacques Missan	Me GUILBAUD
	Mme K Seny Nathalie	Me GUILBAUD
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Mamady K et autres contre le jugement n° 2314425 en date du 18 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 5 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions du 12 mai 2023 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Jacques Missan K un visa de long séjour en qualité d'enfant étranger d'un ressortissant français et à Mme Seny Nathalie K un visa de long séjour en qualité de descendante à charge d'un ressortissant français.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

04) N° 2501299

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur M. A Mohamed
Mme A Safia

Me REGENT
Me REGENT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mohamed A et de Mme Safia M contre le jugement n° 2317322 du 23 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 8 février 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision implicite de l'autorité consulaire française à Ankara (Turquie) refusant de délivrer à Mme M un visa de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

05) N° 2501327

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur Mme S Dalla
M. D Diaby

Me LE FLOCH
Me LE FLOCH

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Dalla S et de M. Diaby D contre le jugement n° 2318193 du 14 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 10 janvier 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Bamako (Mali) refusant de délivrer à M. Diaby D et à Mme Fatoumata D des visas de long séjour en qualité de membres de la famille d'un réfugié.